
Politique d'achats durables

Mai 2026

Sommaire

[1. Introduction](#)

[2. Pourquoi](#)

[3. Portée](#)

[4. Engagements](#)

[Par cette politique, ORIS s'engage à :](#)

[4.1 Objectifs qualitatifs](#)

[4.2 Objectifs quantitatifs](#)

[5. Gouvernance et mise en œuvre](#)

[5.1 Responsabilités](#)

[5.2 Processus d'examen](#)

[5.3 Communication et transparence](#)

[6. Engagement envers l'amélioration continue](#)

1. Introduction

Cette politique d'achats durables définit l'engagement d'ORIS en matière d'approvisionnement responsable et décrit notre approche visant à garantir une chaîne d'approvisionnement durable tout en poursuivant notre croissance et en fournissant des solutions innovantes pour une infrastructure de transport durable.

2. Pourquoi

De par la nature de ses services et solutions, ORIS est idéalement placée pour atténuer activement l'impact environnemental du secteur des infrastructures de transport linéaire, créant ainsi un impact environnemental positif qui va bien au-delà de nos opérations directes.

En tant qu'entreprise soucieuse de l'environnement, ORIS reconnaît sa responsabilité d'agir de manière durable. Notre démarche en matière de développement durable s'étend à nos relations avec nos fournisseurs et partenaires. Nous nous engageons à adopter une approche responsable en matière d'approvisionnement afin de minimiser notre impact sur l'environnement, notamment en ce qui concerne les émissions de gaz à effet de serre (GES), la production de déchets, la pollution atmosphérique et la consommation d'eau.

Chez ORIS, notre sélection de fournisseurs repose également sur les normes et les principes inscrits dans les Dix Principes du Pacte mondial des Nations Unies (dont ORIS est membre depuis 2023), qui guident nos engagements en matière de droits de l'homme, de normes du travail, de responsabilité environnementale et de lutte contre la corruption.

3. Portée

Cette politique s'applique à toutes les opérations directes d'ORIS, nos bureaux et les activités de nos employés. Nous encourageons activement nos partenaires, fournisseurs et clients à adopter des engagements similaires tout au long de leur chaîne de valeur.

4. Engagements

Par cette politique, ORIS s'engage à :

4.1 Objectifs qualitatifs

Nous souhaitons intégrer les évaluations d'impact environnemental et social à notre processus de sélection des fournisseurs, en complément des critères traditionnels de prix et de valeur. Nos décisions d'achat privilégient les fournisseurs qui démontrent leur engagement en faveur du développement durable par des actions concrètes et des pratiques transparentes. Plus précisément, nous privilégions les fournisseurs qui :

- Respectent des normes rigoureuses en matière de confidentialité et de protection des données,

- Agissent pour réduire l'empreinte carbone de leurs produits et services par des mesures telles que l'utilisation d'énergies renouvelables, la conception de produits durables, des emballages minimaux et des pratiques d'expédition responsables,
- Garantissent des salaires équitables et des conditions de travail sûres tout au long de leurs opérations, tout en appliquant une tolérance zéro à l'égard du travail forcé et du travail des enfants,
- Font preuve de transparence dans leurs pratiques commerciales et respectent les principes de conduite éthique.

4.2 Objectifs quantitatifs

- Pour 100 % de nos fournisseurs technologiques, nous nous assurons qu'ils s'engagent à respecter les bonnes pratiques de protection des données, par le biais d'une vérification interne et, de préférence, qu'ils sont conformes aux normes ISO 27001 et/ou SOC2.
- ORIS prévoit d'évaluer le profil environnemental et social de 100 % de ses fournisseurs (plus de 10 000 euros/an) d'ici 2027 au moyen d'un questionnaire dédié.

5. Gouvernance et mise en œuvre

5.1 Responsabilités

- **Directeur financier et Responsable ESG:** Élaborent un cadre politique, suivent les progrès et proposent des améliorations
- **Comité de management:** Approuve les mises à jour des politiques et veille à ce que les ressources nécessaires à leur mise en œuvre soient suffisantes.
- **Tous les employés:** Contribuent à la mise en œuvre des politiques et sont encouragés à signaler vos préoccupations et à suggérer des améliorations.

5.2 Processus d'examen

- L'évaluation annuelle de la double matérialité par le Comité de management permet d'évaluer la nécessité d'un réexamen ou non.
- Examens ponctuels déclenchés par des changements importants dans l'entreprise ou par l'émergence de nouveaux défis environnementaux
- Intégration des commentaires des parties prenantes par le biais de processus de consultation réguliers

5.3 Communication et transparence

- Les changements et mises à jour des politiques sont communiqués rapidement à tous les membres de l'équipe et aux partenaires.
- Un rapport annuel sur la mise en œuvre de cette politique est publié dans le rapport d'impact d'ORIS.
- Cette politique est publique et disponible sur notre site web.

6. Engagement envers l'amélioration continue

ORIS considère cette politique d'approvisionnement durable comme un document évolutif qui s'adapte à nos activités, aux attentes de nos parties prenantes et aux avancées scientifiques environnementales. Nous nous engageons à la mettre à jour régulièrement afin d'intégrer les meilleures pratiques, les technologies émergentes et des objectifs environnementaux renforcés, pour un impact positif et significatif.

Cette politique a été approuvée par le Comité de management d'ORIS et élaborée par son directeur financier et son responsable ESG.

Approuvée le 22 avril 2026.

Nicolas Miravalls

P.O Président

Rachel Aoust

DAF